



LES COMMUNES DES 2ALPES ET SAINT CHRISTOPHE EN OISANS ANNONCENT QU'ELLES SOUMETTRONT AU VOTE DE LEURS CONSEILS MUNICIPAUX LE CHOIX D'UN NOUVEL OPERATEUR POUR LA FUTURE GESTION DU DOMAINE SKIABLE

Paris, le 28 janvier 2020 – La Compagnie des Alpes a été informée ce jour que les communes des 2Alpes et Saint Christophe en Oisans allaient soumettre à l’approbation des prochains conseils municipaux de février 2020 le choix d’un nouvel opérateur, la SAEM Société Touristique de l’Alpe d’Huez (SATA) en tant qu’attributaire du contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l’exploitation du domaine skiable des 2Alpes.

Fin 2019, les communes délégantes du domaine skiable des Deux Alpes ont notifié à Deux Alpes Loisirs, la société délégataire, filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier par anticipation, environ 3 ans avant leur échéance, pour motif d’intérêt général, les trois Délégations de Service Public (DSP) actuelles pour permettre une nouvelle mise en concurrence pour une DSP unique pour l’ensemble du domaine. Deux Alpes Loisirs s’est portée candidate.

Les attendus du cahier des charges imposaient des investissements ambitieux au regard des perspectives de ce site. Forte de sa connaissance approfondie des enjeux de la station dont elle opère le domaine skiable depuis plus de 10 ans, Deux Alpes loisirs a fait une proposition volontariste et responsable, de nature à poursuivre la modernisation du domaine skiable tout en assurant la viabilité de la DSP.

Deux Alpes Loisirs a contribué à hauteur de 40M€ au chiffre d’affaires du groupe en 2018-2019 et réalisé 1,260M journées- skieurs.

L’activité de la saison en cours continuera d’être assurée par Deux Alpes Loisirs au moins jusqu’à la fin de l’exercice fiscal. En cas d’approbation, cette décision n’aura pas d’impact sur la *guidance* que le Groupe a annoncée lors de la présentation de ses résultats annuels, elle donnera lieu par ailleurs à l’indemnisation de Deux Alpes Loisirs pour les biens de retour et le manque à gagner conformément aux dispositions de la DSP.

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes s’est imposée comme un leader incontesté de l’industrie des loisirs. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d’Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 12 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l’entreprise connaît un essor continu en Europe (France, Pays-Bas, Belgique,...) et plus récemment à l’international (Grévin Montréal en 2013, Chaplin’s World by Grévin en avril 2016, Familypark en Autriche en avril 2019 et contrats d’assistance ingénierie et management - Chine, Russie, Géorgie, Kazakhstan, Turquie, Maroc, Japon). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2019, elle a accueilli plus de 23,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d’affaires consolidé de 854,0 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d’expériences uniques, à l’opposé d’un concept standardisé. Des loisirs d’exception pour le plus grand nombre.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
 ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

CONTACTS :

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	denis.hermesse@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d’ARGENT	+33 1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Corpus :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	xavier.yvon@corp-us.fr